

PRINTEMPS



Matinale Digitale | 16 mai 2024

Comment le DPO fait-il face aux enjeux de conformité posés par ChatGPT ?



Gérard Haas

Associé fondateur, avocat à la Cour

HAAS Avocats



Jean-Philippe Souyris

Avocat à la Cour, chef du pôle Data

HAAS Avocats

NOTRE CABINET



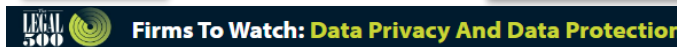
Notre expertise :

- Droit de l'internet, de la data et cybersécurité
- Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication
- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit des affaires numériques

Nos dernières publications :

- Ouvrages juridiques (« Le RGPD expliqué à mon boss », « Le Guide juridique du RGPD », « Sécuriser les données personnelles »)
- Livres blancs (« RGPD & Marketplaces », « RGPD et DPO », « RGPD et secteur privé »)
- Site internet dédié (<https://www.haas-avocats.com>)

Le **Cabinet Haas Avocats** est membre du Réseau International d'Avocats indépendants GESICA, qui compte plus de 2 200 avocats et plus 250 cabinets.



Utilisation des IA génératives : Quels enjeux et risques pour le DPO – Confidentialité et données

Comment « nourrir » l'IA : la confidentialité & le secret

Comme les systèmes d'IA requièrent des **quantités massives de données**, celles-ci peuvent souvent inclure des informations **confidentielles, personnelles sensibles**, soulevant des questions sur la manière dont elles sont **collectées, stockées, utilisées et protégées**.



D'une part, les données sont essentielles pour développer des systèmes d'IA efficaces et personnalisés.



D'autre part, il est impératif de protéger ces informations contre les abus, les fuites de données et l'utilisation non autorisée.

Développement des systèmes d'IA : les recommandations de la CNIL pour respecter le RGPD

08 avril 2024

La CNIL a publié ses premières recommandations sur l'application du RGPD au développement des systèmes d'intelligence artificielle pour aider les professionnels à concilier innovation et respect des droits des personnes. Voici ce qu'il faut en retenir.



Les concepteurs et développeurs de systèmes d'intelligence artificielle font souvent remonter à la CNIL que l'application du RGPD leur pose des difficultés, notamment pour l'entraînement des modèles.

L'idée reçue selon laquelle le RGPD empêcherait l'innovation en intelligence artificielle en Europe est fautive. En revanche, il faut avoir conscience que les bases d'entraînement comprennent parfois des « données personnelles », des informatiques sur des personnes réelles. L'utilisation de ces données fait courir des risques aux personnes, qu'il faut prendre en compte, afin de développer des systèmes d'IA dans des conditions qui respectent les droits et libertés des personnes, et notamment leur droit à la vie privée.

<https://www.cnil.fr/fr/developpement-des-systemes-dia-les-recommandations-de-la-cnil-pour-respecter-le-rgpd>

<https://www.cnil.fr/fr/intelligence-artificielle-la-cnil-devoile-ses-premieres-reponses-pour-une-ia-innovante-et>

Stockage sécurisé pour l'utilisation de l'IA dans l'entreprise ?



Mesures organisationnelles ?

Utilisation des IA génératives: Quels enjeux et risques pour le DPO – Finalité

Le principe de finalité s'applique aussi, de manière adaptée, aux systèmes d'IA

Le principe de finalité impose de n'utiliser des données personnelles que pour un objectif précis (finalité) défini à l'avance.

La CNIL admet qu'un opérateur ne puisse pas définir au stade de l'entraînement de l'algorithme l'ensemble de ses applications futures, à condition que le type de système et les principales fonctionnalités envisageables aient été bien définies.



Utilisation des IA génératives: Quels enjeux et risques pour le DPO – Minimisation

Le principe de minimisation n'empêche pas l'utilisation de larges bases de données

Le principe de minimisation n'empêche pas, selon la CNIL, l'entraînement d'algorithmes sur des très grands ensembles de données.

Les données utilisées devront avoir été sélectionnées pour optimiser l'entraînement de l'algorithme tout en évitant l'utilisation de données personnelles inutiles.



Utilisation des IA génératives: Quels enjeux et risques pour le DPO – Durée

La durée de conservation des données d'entraînement peut être longue si c'est justifié

Le principe de conservation limitée n'empêchera pas la définition de durées longues pour les bases de données d'entraînement.



Utilisation des IA génératives: Quels enjeux et risques pour le DPO – réutilisation

La réutilisation de bases de données est possible dans de nombreux cas

La réutilisation de jeux de données, notamment de données publiquement accessibles sur internet, est possible pour entraîner des IA, sous réserve **de vérifier que les données n'ont pas été collectées de manière manifestement illicites** et que la finalité de réutilisation est compatible avec la collecte initiale.

Les dispositions relatives à la recherche et à l'innovation du RGPD dans le RGPD permettent un régime aménagé

Le développement de systèmes d'IA est conciliable avec les enjeux de protection de la vie privée..



Utilisation des IA génératives : Bonnes pratiques pour le DPO – Contrats

De nouvelles « **Clauses IA** » ?

Les **bonnes pratiques** pour encadrer l'**usage de l'IA** dans les **contrats**



Responsabilités et rôles :

Les contrats doivent définir les responsabilités des fournisseurs d'IA, des utilisateurs et de leurs clients. Cela inclut la gestion des risques liés au fonctionnement des systèmes d'IA.

Protection des données :

L'IA peut traiter des données confidentielles et/ou personnelles, ce qui nécessite une attention particulière en matière de confidentialité et de conformité avec le RGPD par exemple.

Propriété intellectuelle :

Les contrats doivent préciser les droits de propriété intellectuelle liés à l'IA, notamment en ce qui concerne les algorithmes, les modèles et les données.

Utilisation des IA génératives : Bonnes pratiques pour le DPO – Privacy by design

Bonne pratique :

Procédure interne IA et DPO

Objectifs:

Permettre au DPO d'être au cœur des **projets IA** avec enjeux pour les données personnelles

Anticiper les **actions de mise en conformité** nécessaires

Développer la démarche **Privacy by design** pour les projets IA

Contenu:

Les IA et leurs **risques pour les données** (définitions, sensibilisation)

Quand saisir le DPO ?

Quand réaliser une analyse d'impact ?

Quelles questions poser lors des projets IA (provenance et utilisation des données en amont et en aval) ?



Utilisation des IA génératives : Bonnes pratiques pour le DPO – **Analyse d'impact**

Analyse d'impact : outil central de la démarche **Privacy By Design**

Analyse de la licéité du traitement

Description des finalités

Mesures de sécurité juridiques

Mesures de sécurité techniques et organisationnelles



Merci à nos partenaires





Le 18 JUIN 2024 au Parc des Princes
<https://www.printemps-des-dpo.com/>